



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-04006

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-04-01-00009 - DDFIP - Procuration SSP - Trésorerie de Joué-les-Tours (1 page)	Page 3
37-2021-04-01-00010 - DDFIP - Trésorerie Amendes de Tours (2 pages)	Page 5
37-2021-04-01-00011 - Trésorerie TVM - BARREAU - Procuration SSP (1 page)	Page 8
37-2021-04-01-00012 - Trésorerie TVM - CLERGEOT - Procuration SSP (1 page)	Page 10
37-2021-04-01-00013 - Trésorerie TVM - RAKOTOMAHARO - Procuration SSP (1 page)	Page 12

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-01-00009

DDFIP - Procuration SSP - Trésorerie de  
Joué-les-Tours

**PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ**

*A donner par les Comptables des Finances publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

---

La soussignée Annie DALMAGNE  
comptable public par intérim, responsable de la Trésorerie de JOUE LES TOURS

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général  
Monsieur Ivan SAUVAGE, inspecteur des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de  
JOUE LES TOURS

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir  
et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque  
titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont  
la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et  
d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les  
règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,  
de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes  
autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale  
des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations  
de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire,  
d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la  
Trésorerie de JOUE LES TOURS

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Ivan SAUVAGE  
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité,  
gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la  
présente procuration.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture  
d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours, le 1er avril Deux mille vingt et un

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

M Yvan SAUVAGE, Inspecteur des finances  
publiques

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

Mme Annie DALMAGNE, Comptable public  
par intérim, CFP, Trésorerie de Joué-les-  
Tours

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-01-00010

DDFIP - Trésorerie Amendes de Tours

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE  
DE LA TRÉSORERIE AMENDES DE TOURS**

La comptable, responsable de la Trésorerie amendes de Tours,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à LIMET Florence, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chargée de mission auprès de la responsable de la trésorerie amendes de Tours, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes ou documents relatifs :

1°) au recouvrement, et notamment les demandes de renseignement, actes de poursuite, déclarations de créances, mesures conservatoires ou de compensation, bordereaux de situation, mainlevées, remises légales, propositions d'admission en non valeur ;

2°) à l'octroi, comme au refus, de délais de paiement ou de remises gracieuses ;

3°) à la tenue de la caisse et de la comptabilité du poste ;

ainsi que pour ester en justice.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes ou documents relatifs :

1°) au recouvrement, et notamment les demandes de renseignement, actes de poursuite, compensations, bordereaux de situation, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) à l'octroi, comme au refus, de délais de paiement, dans la limite indiquée ci-après ;

3°) à la tenue de la caisse et de la comptabilité du poste,  
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
GAUTIER Florian	agent	7 000 €	12 mois	7 000 €	7 000 €
HACCART Alexandre	agent	7 000 €	12 mois	7 000 €	7 000 €
PERRON Philippe	agent	7 000 €	12 mois	7 000 €	7 000 €

### Article 3

#### *Agent(s) de l'Équipe départementale de renfort*

Délégation de signature est donnée à GARREAU Bruno, contrôleur des finances publiques affecté à la trésorerie Amendes jusqu'au 31 août 2021, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes ou documents relatifs :

1°) au recouvrement, et notamment les demandes de renseignement, actes de poursuite, compensations, bordereaux de situation, remises légales , mainlevées suite à paiement dans la limite de 10 000€ ;

2°) à l'octroi, comme au refus, de délais de paiement ou de remises gracieuses , dans la limite de 10 000 euros et de 24 mensualités ;

3°) à la tenue de la caisse et de la comptabilité du poste.

### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le 31 mars 2021.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A TOURS, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La comptable, responsable de la Trésorerie amendes de Tours

Annick GÉNIN-TOUREL,

Administratrice des Finances Publiques Adjointe

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-01-00011

Trésorerie TVM - BARREAU - Procuration SSP

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables Publics  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné  
**Jean-Philippe SENSEBE**  
**Comptable Public - Trésorier de TOURS Ville et Métropole**

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général  
**Mme Brigitte BARREAU**.....  
demeurant à .....

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la **Trésorerie de TOURS Ville et Métropole**

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction Départementale des finances Publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la **Trésorerie de Tours Ville et Métropole** Entendant ainsi transmettre à **Mme Brigitte BARREAU**.....  
Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à ...TOURS..... , le **1<sup>er</sup> Avril deux mille vingt et un**.....

- (1) La date en toutes lettres
  - (2) Faire précéder la signature
- Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :  
Mme Brigitte BARREAU

SIGNATURE DU MANDANT ( 2 ) :  
M Jean-Philippe SENSEBE

Vu pour accord, le, .....

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Par procuration,

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-01-00012

Trésorerie TVM - CLERGEOT - Procuration SSP

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables Publics  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné  
**Jean-Philippe SENSEBE**  
**Comptable Public - Trésorier de TOURS VILLE ET METROPOLE**  
.....

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général  
**Mr Jean-Pierre CLERGEOT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques**  
demeurant à TOURS

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la **Trésorerie de TOURS VILLE ET METROPOLE**  
.....

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction Départementale des finances Publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la **Trésorerie de Tours Ville et Métropole**  
Entendant ainsi transmettre à **Mr Jean-Pierre CLERGEOT**.....

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à ...TOURS..... , le (1) **premier avril deux mille vingt et un**.....

- (1) La date en toutes lettres
- (2) Faire précéder la signature  
Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :  
  
M Jean-Pierre CLERGEOT

SIGNATURE DU MANDANT ( 2 ) :  
  
M Jean-Philippe SENSEBE

Vu pour accord, le, .....

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Par procuration,

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-01-00013

Trésorerie TVM - RAKOTOMAHARO - Procuration  
SSP

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables Publics  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné  
**Jean-Philippe SENSEBE,**  
**Comptable Public- Trésorier de TOURS VILLE ET METROPOLE**

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général  
**Mme Marie-Paule RAKOTOMAHARO, Inspectrice des Finances Publiques**  
demeurant à TOURS

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la **Trésorerie de Tours Ville et Métropole**

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction Départementale des finances Publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la **Trésorerie de Tours Ville et Métropole**  
Entendant ainsi transmettre à **Mme Marie-Paule RAKOTOMAHARO**  
Tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à TOURS,

le (1) **premier avril deux mille vingt et un**

- (1) La date en toutes lettres
- (2) Faire précéder la signature  
Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Mme Marie-Paule RAKOTOMAHARO

SIGNATURE DU MANDANT ( 2 ) :

M Jean-Philippe SENSEBE

Vu pour accord, le, .....

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Par procuration,